POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

NORDLOGWAY

OBJECTIF

Protéger l'information, les systèmes et les actifs qui soutiennent les processus de NORDLOGWAY, au moyen d'un SMSI aligné sur la norme ISO/IEC 27001:2022 et la Directive (UE) 2022/2555 (NIS2).

PÉRIMÈTRE ET ENGAGEMENT

S'applique à l'ensemble des systèmes d'information et à toutes les personnes qui participent aux processus : salariés, partenaires, collaborateurs et tiers. La sécurité est gérée comme un processus global, transversal et orienté vers l'amélioration continue.

Víctor Gastón Puyo
Directeur général de Nordlogway

28/09/2026 POL-SGSI-01 rev 02

NORD LOGWAY
FOURNISSEUR DE LOGISTIQUE

01

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE
Nous respectons les exigences légales, réglementaires et sectorielles applicables, avec une attention particulière à la protection des données et à la sécurité des systèmes, des données, des communications et des services.

02

GESTION DES RISQUES
Nous identifions, analysons et réduisons les risques à des niveaux acceptables, en maintenant l'équilibre entre les contrôles, la nature de l'information et le risque existant.

03

OBJECTIFS DE SÉCURITÉ
Nous fixons et révisons périodiquement des objectifs cohérents avec les exigences de sécurité de l'information et les besoins stratégiques de l'entreprise.

04

SENSIBILISATION ET FORMATION
Nous mettons en place des programmes de formation et de sensibilisation pour tous les utilisateurs ayant accès à l'information.

05

CONFIDENTIALITÉ
Nous garantissons que seules les personnes autorisées peuvent accéder à l'information.

06

INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ
Nous maintenons une information exacte et complète, et garantissons l'identité des personnes ou des processus qui la traitent.

07

DISPONIBILITÉ
Nous veillons à ce que l'information et les services soient disponibles en cas de besoin, grâce à des mesures orientées vers la continuité d'activité.

08

TRAÇABILITÉ
Nous garantissons que les actions effectuées sur l'information peuvent être attribuées de manière incontestable à leur auteur.

09

RESPONSABILITÉ ET PROPORTIONNALITÉ
Toutes les personnes doivent respecter les règles et les contrôles, en appliquant des mesures proportionnées à l'information et aux risques.

10

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ
Nous disposons d'un Plan de continuité d'activité, d'une Analyse d'impact sur l'activité (BIA) et d'un Plan de reprise après sinistre (DRP).

11

TIERS
Les tiers ayant accès à l'information doivent connaître et respecter la présente politique, gérer les incidents et maintenir un niveau de sensibilisation adéquat.

12

AMÉLIORATION CONTINUE
Nous révisons et renforçons régulièrement le SMSI et ses contrôles afin d'anticiper l'évolution des risques et de l'environnement technologique.